

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 5 OCTOBRE 2015 À 19 H.

Sont présents :	M. Jean-François Boudreault	Maire
	M. Stefan Tremblay	Conseiller no. 1
	M. Jean-François Auclair	Conseiller no. 4
	Mme Véronique Rodgers	Secrétaire-trésorière
Était absente :	Mme Annie Gosselin	Conseillère no. 2

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 15-10-137**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout de cinq (5) points au varia.

**Point 3. Résolution # 15-10-138**

Lecture et adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015

La secrétaire-trésorière résume les principaux points du procès-verbal.

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015.

**Point 4.**

Lecture du résumé de la correspondance

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis de non-conformité – Ne pas avoir recouvert, dès leur déchargement, les carcasses de cerfs de Virginie.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation de notre reddition de comptes dans le cadre de TECQ 2010-2013.

**Point 5.**

Rapport de la trésorière

La trésorière résume le rapport budgétaire au 30 septembre 2015.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015.

**Point 6. Résolution # 15-10-139**

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 15-09 au montant de 167 366.07 \$.

**Point 7. Résolution # 15-10-140**

Approbation de la liste des comptes payés

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 15-09.1 totalisant une somme de 85 476.75 \$. Ce bordereau couvre la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015.

**Point 8.**Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ suivantes :

- Akifer inc. 2 851.38 \$  
Étude hydrogéologique (partie)
- Construction JGM 5 605.03 \$  
Réfection de la salle de bain des hommes – Centre communautaire
- Dickner Inc. 2 953.65 \$  
Palan électrique une tonne – Station de pompage PP-1
- Foss National Leasing – Corp-Rate 1 578.02 \$  
Carburant pour les véhicules municipaux – Août 2015
- Groupe Bouffard 1 207.24 \$  
Ménage du terrain du dépôt à métal
- L'Accommodeur Malouin Inc. 926.10 \$  
Polos, lampe, piles, pause-café et autres
- Laurentide re/source inc. 653.22 \$  
Traitement des résidus domestiques dangereux (RDD)
- Marcel Dionne & Fils Inc. 1 091.57 \$  
Chlore liquide

**Point 9.**Rapport des conseillers

M. Tremblay est satisfait de la visite du Groupe Bouffard pour la récupération du métal. Il espère que tous les citoyens ont pu profiter de l'occasion pour disposer des métaux en leur possession. Quant au recouvrement des carcasses au lieu d'enfouissement en tranchée, il faudrait avoir du gravier près de la tranchée afin que les employés en dispersent à la fin de chaque journée d'ouverture.

M. Auclair a contacté SPI Santé et Sécurité pour l'inspection des extincteurs. Nous évaluerons la possibilité de faire venir un inspecteur ou de faire l'envoi des appareils.

**Point 10. Résolution # 15-10-141**Rencontres à Sept-Îles – Cour du Québec et Tourisme Côte-Nord|Duplessis

ATTENDU QUE la directrice générale, Mme Véronique Rodgers, a reçu une « assignation à un témoin » à la Cour du Québec à Sept-Îles le mercredi 28 octobre 2015;

ATTENDU QUE les frais de transport aérien et d'hébergement sont assumés par la Cour du Québec;

ATTENDU QUE Tourisme Côte-Nord|Duplessis tient une rencontre des gestionnaires à ses bureaux le mardi 27 octobre 2015, jour où Mme Rodgers se rendra à Sept-Îles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le déplacement de Mme Véronique Rodgers, directrice générale, à Sept-Îles les 27 et 28 octobre prochain et d'en assumer la rémunération, les frais de repas et la location d'un véhicule.

**Point 11. Résolution # 15-10-142**Rémunération du personnel électoral

ATTENDU les rémunérations payables lors d'une élection selon la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE certaines rémunérations n'atteignent pas le taux du salaire minimum publié par la Commission des normes du travail;

ATTENDU l'article 88.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* où il est stipulé que la *Loi sur les normes du travail* ne s'applique pas au personnel électoral;

ATTENDU QUE l'article 88 alinéa 2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet au conseil municipal de fixer, par résolution, un tarif de rémunération différent de celui du ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de majorer la rémunération du scrutateur et du secrétaire d'un bureau de vote :

- pour les fonctions exercées lors du vote par anticipation, le secrétaire d'un bureau de vote recevra une rémunération de 96 \$ et le scrutateur 120 \$;
- pour les fonctions exercées lors du scrutin, y compris le dépouillement des votes, le secrétaire d'un bureau de vote recevra une rémunération de 132 \$ et le scrutateur 164 \$

**Point 12. Résolution # 15-10-143**

Achat d'un aérotherme suspendu pour la station de pompage (puits) - Wesco

ATTENDU QUE le système de chauffage de la station de pompage (puits) n'est plus fonctionnel et la saison froide approche à grands pas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'acheter un aérotherme suspendu chez Wesco pour la somme de 684 \$ plus le transport et les taxes applicables pour remplacer celui de la station de pompage (puits).

**Point 13. Résolution # 15-10-144**

Rachat du lot 166-17 (nouveau numéro 5 061 959) - Terrain non bâti

ATTENDU QUE l'acte de vente a été signé un an et demi après l'adoption de la résolution de notre conseil municipal alors que le terrain a été sollicité pendant cette période;

ATTENDU l'obligation de l'acquéreur de terminer sa construction dans les trois (3) ans suivant l'acquisition du terrain faisant l'objet de la vente;

ATTENDU QU'aucune demande de permis de construction n'a été demandé jusqu'à ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de racheter à MM. Christian Tremblay, Alain Chevarie, Pierre Bélanger et Éric Comeau le lot 166-17 (nouveau numéro 5 061 959), village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti, pour la somme de 4 186.67 \$ en plus des taxes exigibles. Les frais notariés, tel que stipulé au contrat, seront assumés par MM. Tremblay, Chevarie, Bélanger et Comeau.

Que M. Jean-François Boudreault, maire, et Mme Véronique Rodgers, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de rachat et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution.

Que M. Boudreault et Mme Rodgers sont également autorisés à déléguer leurs pouvoirs aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire mandaté.

**Point 14. Résolution # 15-10-145**

Travaux de réfection au centre communautaire – Salle de bain des hommes et peinture

ATTENDU les travaux de réfection extérieurs en cours conjointement avec la Commission Scolaire du Littoral et la présence d'un entrepreneur sur les lieux;

ATTENDU QUE de la moisissure est observée sous l'urinoir et sur le mur adjacent dans la salle de bain des hommes au centre communautaire;

ATTENDU QU'une mauvaise odeur s'en dégage;

ATTENDU l'importance de ces travaux pour la santé des utilisateurs;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire peindre tous les murs de couleur pâle dans la bibliothèque et la Maison de la Communauté de Port-Menier;

ATTENDU QUE nous en profiterons pour apporter de petites retouches de plâtre et de peinture dans l'entrée principale et le couloir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de procéder à la réfection de la salle de bain des hommes pour la valeur de 3 750 \$ et d'en partager les frais avec la Commission Scolaire du Littoral. Le contrat supplémentaire de plâtre et de peinture de 1 125 \$ sera entièrement assumé par la Municipalité.

**Point 15. Résolution # 15-10-146**

Étude de faisabilité – Marina dans le secteur de la Chute à Boulay

ATTENDU la résolution # 15-03-037 adoptée par notre conseil municipal;

ATTENDU QUE notre Municipalité s'engage, avec la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, à verser la mise de fonds de 1 200 \$ nécessaire pour une étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de désigner M. Jean-François Boudreault, maire, signataire de tout document relatif et pertinent à ce dossier et de verser 600 \$ pour la mise de fonds de notre Municipalité.

**Point 16. Résolution # 15-10-147**

Construction de sentiers – Parc de vélos multigénérationnel

ATTENDU QUE les travaux de construction de sentiers pédestre et de vélos pour le parc de vélos multigénérationnel sont évalués à 20 000 \$;

ATTENDU QUE l'entrepreneur général, A. Hébert et Fils inc., offre un don de 10 000 \$ pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de mandater A. Hébert et Fils inc. pour la construction de sentiers pour le projet de parc de vélos multigénérationnel.

**Point 17. Résolution # 15-10-148**

Achat de modules d'exercices et de jeux – Parc de vélos multigénérationnel – Jeux 1000 pattes

ATTENDU QUE le projet de parc de vélos multigénérationnel offre aux jeunes une façon sécuritaire de pratiquer une activité physique qu'est le vélo;

ATTENDU QUE l'activité physique est aussi importante pour les aînés;

ATTENDU QUE ce projet s'adresse aux familles et aux gens de tous âges;

ATTENDU le financement amassé grâce à différents donateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'acheter trois modules d'exercices extérieurs pour la somme de 5 985 \$ et deux jeux sur ressort pour la somme de 1 190 \$, le tout plus le transport et les taxes applicables.

**Point 18. Résolution # 15-10-149**

Achat d'une laveuse à pression - Dégrilleur – Centre de réparation mécanique de l'île

ATTENDU QUE certaines pièces de la laveuse à pression au dégrilleur ne fonctionnent plus;

ATTENDU QUE la laveuse à pression a déjà neuf (9) ans d'usure et que le remplacement des pièces s'élève à 450 \$;

ATTENDU QU'une laveuse à pression neuve vaut 1 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'acheter une laveuse à pression Boxjet Turbo 21 au coût de 1 200 \$ plus le transport et les taxes applicables au Centre de réparation mécanique de l'île.

**Point 19. Résolution # 15-10-150**

Demande de financement – Soirée pour la fête de l'Halloween

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite dynamiser la vie sociale et culturelle;

ATTENDU QUE des citoyennes, au nom des Chevaliers de Colomb, organiseront une soirée dansante pour la fête de l'Halloween à laquelle un orchestre ou un musicien participera pour la somme approximative de 2 500 \$ incluant le transport, l'hébergement, les repas et le cachet de l'artiste;

ATTENDU QUE d'autres organismes seront sollicités pour contribuer à l'activité;

ATTENDU QUE la Municipalité a de la disponibilité dans son budget d'événements culturels pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de soutenir l'organisation d'une soirée pour la fête de l'Halloween en remettant la somme de 1 000 \$. Dans le cas où du financement manquerait pour la tenue de l'évènement, la Municipalité est prête à octroyer une somme supplémentaire.

**Point 20. Résolution # 15-10-151**

Financement du Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti (CVIEPA)

ATTENDU les projets d'exploration pétrolière sur l'île d'Anticosti;

ATTENDU QUE le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti (CVIEPA) a sollicité un soutien financier auprès de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour assurer le bon fonctionnement des opérations;

ATTENDU QUE la Municipalité, selon l'article 91 du Code Municipal, peut venir en aide à une association de personnes dont l'objectif est d'aider la population et dont les activités sont dans un but non lucratif;

ATTENDU QUE le financement remis au CVIEPA provient de différentes sources;

ATTENDU QUE le CVIEPA s'engage à utiliser l'aide financière octroyée selon les objectifs visés et à fournir à la Municipalité un état détaillé de l'utilisation de l'aide financière qui lui a été accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de verser 50 000 \$, dès la réception entière de cette somme, au Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti en considération des engagements de ce dernier.

**Point 21. Résolution # 15-10-152**

Mandat d'accompagnement – Plan d'affaires – Lemay+DAA Stratégies

ATTENDU l'acceptation du dépôt du Plan d'affaires soutenant un lien maritime entre Havre-Saint-Pierre, Anticosti et Rivière-au-Renard;

ATTENDU QUE nous devons présenter notre plan d'affaires de façon optimale dans la Stratégie Maritime et au ministère du Tourisme du Québec;

ATTENDU QUE la ville de Gaspé offrira un soutien technique de qualité à même ses ressources ce qui réduira le mandat d'accompagnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de mandater Lemay+DAA Stratégies pour nous accompagner dans le dépôt du plan d'affaires soutenant un lien maritime entre Havre-Saint-Pierre, Anticosti et Rivière-au-Renard dans la Stratégie maritime et au ministère du Tourisme en séparant la facture, évaluée à 15 000 \$, à parts égales entre les trois Municipalités.

**Point 22. Résolution # 15-10-153**

Réfection de la clôture au lieu d'enfouissement en tranchée

ATTENDU QUE certains des poteaux de bois soutenant la clôture au lieu d'enfouissement en tranchée sont pourris et ont cédé;

ATTENDU QUE la Municipalité doit en faire la réfection afin d'empêcher les animaux d'accéder à la tranchée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à Gestion forestière Anticosti inc. pour la réparation de la clôture au lieu d'enfouissement en tranchée en effectuant le remplacement de tous les poteaux de bois par d'autres en acier réutilisable pour le montant forfaitaire de 6 200 \$ plus les taxes applicables.

**Point 23.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Deux (2) personnes sont présentes.

Début de la période de questions : 19 h 45

- Savez-vous à quel moment on peut espérer voir le lien interrives en opération?  
Et aurons-nous une période d'opération garantie?

Fin de la période de questions : 19 h 49

**Point 24. Résolution # 15-10-154**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 50.

*Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*

Jean-François Boudreault  
Maire

Véronique Rodgers  
Secrétaire-trésorière